

Annexe 4

Centre de documentation et d'information

Mission

Le CDI est un lieu de travail et de lecture. C'est également un espace de vie en commun. Les élèves doivent avoir un projet de recherche documentaire, de lecture, et de réalisation de documents. Il est ouvert à toute la communauté scolaire (élèves et personnels du LFB).

Vie au CDI

Les élèves doivent respecter les spécificités des différents espaces du CDI.

Il n'est pas autorisé de manger ni de boire au CDI.

Les appareils communicants :

- Ne sont pas autorisés pour les collégiens
- Sont autorisés pour les lycéens, uniquement à des fins pédagogiques.

Au 2ème étage du CDI, les lycéens sont prioritaires pour y travailler. Cependant, les collégiens peuvent y accéder pour la recherche de livres documentaires.

L'espace Air du CDI (terrasse) est partie intégrante du CDI, les mêmes règles y sont appliquées. Pour des raisons de sécurité, les élèves devront éviter tout déplacement.

Horaires

Le CDI ouvre ses portes du lundi au vendredi de 08h25 à 18h40.

Accès :

- Pour le Lycée de 08h25 à 18h40 : Accès libre.
- Pour le Collège :
- De 08h25 à 09h25 : Inscription au CDI.
- De 09h25 à 10h25 : Inscription au CDI.
- De 10h25 à 10h40 : Accès libre.
- De 10h40 à 11h40 : Inscription dans la cour à 10h25 avec la carte scolaire.
- De 11h40 à 12h40 : Inscription dans la cour à 10h25 avec la carte scolaire.
- De 12h40 à 14h40 : Accès libre.
- De 14h40 à 15h40 : Inscription au CDI entre 12h40 et 14h40.
- De 15h40 à 16h40 : Inscription au CDI entre 12h40 et 14h40.
- Après 16h40 : inscription au CDI, après autorisation de la Vie Scolaire.
- Les collégiens restent au CDI pendant la durée de l'heure. Il est interdit de sortir sans l'autorisation des professeurs documentalistes.

Services

- La consultation sur place :
- Les élèves peuvent consulter tous les documents correspondants à leur niveau (collège/lycée). Une fois la consultation terminée, ils veilleront à les ranger correctement.

- Prêts :
- Tous les documents sont disponibles à l'emprunt sauf les lectures obligatoires, les dictionnaires, les manuels scolaires et la presse du jour.
- Un élève peut emprunter maximum trois documents de prêts de trois jours (BD, manga, revue) et trois documents de prêts de 2 semaines (roman, documentaires) simultanément. Il est possible de prolonger un prêt auprès des professeurs-documentalistes. Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé par l'élève.
- Le retour du prêt se fait auprès des professeurs-documentalistes.

- Les ordinateurs :
- L'utilisation des ordinateurs est uniquement à usage scolaire.
- Les ordinateurs fixes sont réservés aux collégiens après autorisation des professeurs documentalistes pour une durée maximale de 20 minutes.
- Les ordinateurs portables sont réservés aux lycéens avec la carte scolaire.

- L'imprimante :
- L'utilisation de l'imprimante est disponible pour tous les élèves, pour un usage scolaire, modéré et responsable.

- Les jeux d'échecs :
- L'utilisation des jeux d'échecs est possible pour tous les élèves avec la carte scolaire.

- La salle informatique :
- La salle informatique est réservée uniquement au travail en groupe encadré par un enseignant.

- La salle de travail vitrée :
- La salle de travail est réservée aux lycéens avec la carte scolaire auprès des professeurs documentalistes.